

Conseil Municipal du 23 Octobre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt trois octobre à 14 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean Pierre DELORD, Maire.



Présents : JP.DELORD - S. BENARD (SB)- J. LAFFONT (JL)- P. LESGOURGUES - C. DEMARCY - T. FREUND (TF)- Y. ROULLAUD (YR)- T. RUTKOWSI (TR)- M. TRICOIRE

Absents et accusés : C. CASTILLO- JP. CHANVIN

Séance ouverte à 14h40

Ordre du jour :

- Demande de subvention de l'Association "Art' Mel"
- Décision concernant les loyers du Presbytère et de la Maison de la Nature et de la Randonnée
- Retrait de la délibération relative aux délégations consenties au maire par le conseil municipal et nouvelle délibération relative aux délégations consenties au maire par le conseil municipal
- Examen des candidatures concernant le poste d'agent contractuel à l'agence postale communale
- Questions diverses

1-Décision concernant les loyers du Presbytère et de la MNR.

Le Presbytère :

Mr Sander Van Erk expose « *qu'il n'est pas normal qu'on lui demande sa comptabilité* ». Le maire lui rappelle que seuls lui sont demandés des pourcentages. YR rappelle que le CM veut évaluer sa situation (comprendre au regard d'une année 2020 particulièrement difficile). Le CM veut évaluer la situation au regard des chiffres antérieurs. Mr Van Erk expose les manques à gagner au regard de la situation covid à environ 50%. Il expose les difficultés des années passées au regard de l'état de la toiture et des huisseries du presbytère, lesquelles pour ces dernières sont dégradées. Il évoque les nuisances potentielles devant le presbytère si le lotissement se construit. Le maire relève que environ 50000 euros ont été investis dans la réfection de la toiture. Tina Freud relève le fait que beaucoup de petites choses se sont cumulées sans information au CM.

Décision :

- Une invitation est faite en vue d'une meilleure communication.
- Le Maire confirme qu'il est nécessaire de revenir sur le problème de vétusté des huisseries et que le CM est en attente de précisions sur les travaux à engager.
- YR demande que soient clarifiés la hauteur des charges fixes et les efforts de l'Etat consentis. Tout particulièrement les reports de charges proposés.

La MNR :

Sigrid Benard évoque « *une saison fatigante* » avec 40% en moins avec des charges équivalentes (aux années antérieures). Le chômage partiel a été retiré malgré de nombreuses heures supplémentaires à honorer. « *Une clientèle difficile cette année* ». La MNR va fermer plus tôt, fin octobre. Sigrid Benard avance qu'elle ne peut honorer que 6 à 8 mois de loyer. Les charges fixes se montent à 42.200 euros, loyers compris.

Le Maire précise qu'une reprise de la toiture sera réalisée.

YR demande que des pourcentages plus précis soient demandés

Décision :

Décisions seront définitivement prises au prochain CM au regard des renseignements demandés par rapport aux charges (pourcentage de perte au regard des charges)
Mr Van Erk estime à 55% ce pourcentage (hors loyers)

2-Demande de subvention de l'association ART MEL :

Décision : La demande de subvention de 300 euros est validée. Remarque : Il est demandé qu'à l'issue des expositions (autour du lac) une désinstallation soit envisagée, essentiellement les matériaux non durables (tissus...)



3- Tremplin construit par les jeunes en bord de lac (démontage) :

Les palettes ont déjà été récupérées

Décision :

TF exprime la décision de réunir les jeunes sous quinze jours en vue du démontage.

-Le maire précise que le démontage ne les exonère pas d'une charge de travaux d'intérêt général.

Si le démontage n'est pas opéré les travaux seront entrepris à l'initiative de la commune.

4-Retrait de la délibération relative consentie au maire

Décision :

La délibération en date du 2 juillet 2020 (dont l'objet est : délégation au maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT) est supprimée, suite à évolution des textes de lois. Elle est remplacée par une nouvelle délibération avec suppression des articles 2/3/15/17/20/21/22.

5-Mise à jour de la commission des listes électorales :

Sont nommés :

Tricoire Michel et Laffont Julie.

Sont nommés deux contrôleurs :

Rivat Sébastien et Vies Renaud

Sont pressentis : Cortot Monique, Avid Frank, Nykänen Lena et Van Erk Romie.

6-Examen des candidatures au poste de l'Agence postale :

Sont candidats(es) :

Mme Guyaner Catherine

Mlle Gabaret Tanit

Mme Britsch Sophie

Mme Martinek Christelle

Mr Nykänen Taavi

Décision :

La commission « recrutement du personnel » se réunit sous huitaine en vue de la sélection du (de la) candidat (te). Tina Freund demande à intégrer cette commission. La date du 29 octobre est retenue.

La présence de Gisèle CROS est sollicitée.

-La décision de la commission sera confirmée au prochain CM

7-Questions diverses :

Une réunion avec l'ADHEAR en vue de l'installation d'une activité maraichère est prévue le 29 octobre en matinée. Plusieurs candidatures sont déjà déposées. Réponses seront données aux candidats après examen des projets avec l'ADHEAR.

Délibération : Le CM valide à l'unanimité sa volonté d'entrer dans un marché global avec le Centre de gestion en vue d'obtenir des tarifs préférentiels.

Attribution de subventions « catastrophes naturelles » :

-Attribution par l'Etat d'une subvention à hauteur de 30% de 53.472, 15, soit 16.752, euros HT

-Attribution par la Région d'une subvention à hauteur de 16.752 euros

Soit un total de 60% de subventions.

Décision : L'entreprise Burgat sera prévenue en vue d'entreprendre les travaux.

Demande de la Préfecture, dans un esprit de sécurité de prendre un abonnement à VIGIE CRUES et APIC.

Décision :

-Le CM valide cette proposition. 10 personnes de la commune seront destinataires des informations.

-Une réflexion est engagée en vue de recueillir un maximum de Numéros de téléphone pour diffuser le plus largement possible les messages d'alerte.-Il est convenu de se rapprocher de la commune de Luc sur Aude en vue d'optimiser comme eux, un service optimum d'alerte.



Microtracteur de la commune, outil partagé avec la MNR (valeur d'achat 900 euros) :

Selon Sigrid Benard « *l'outil n'est pas adapté, sous-dimensionné* ». Actuellement en panne, le montant de la réparation s'élève à 926 euros. Un microtracteur autoporté semi-pro vaut entre 4.000 et 5.000 euros.

Décision :

La MNR (SB) se charge de faire des recherches d'un matériel d'occasion.

Construction Vies Philippe, route des cimes :

Le PC va être déposé en toute légalité

Le PLUI en cours de révision est une occasion de se pencher sur le PLU communal en vue de faire une relecture des zonages communaux.

Etat des impayés :

Une somme de près de 10 000 euros reste à recouvrer. (Eaux-Assainissements : -3.500 euros/ Loyers : -6.000 euros).

Décision : Consentir un délai en vue de relances

Accès au dépôt communal :

Confirmer la fermeture du dépôt avec ouverture les mardi matin. Au-delà, ouverture sur RV. SB propose d'engager une réflexion en vue de la création d'une recyclerie. TR propose la création d'un lieu d'échanges gratuits de livres sous l'abribus.

Stérilisation des chats errants :

A la Vialasse, madame Nègre participe à hauteur de 50% aux frais vétérinaire (30 euros pour les males et 60 euros pour les femelles).

Décision : un budget de 300 euros est validé.

Demande de madame Simon Mireille en vue de la fermeture des compteurs d'eau de ses maisons.

Décision : question en attente (réflexion sur un prix d'ouverture/fermeture à imputer aux demandeurs).

Nomination des rues de la Vialasse :

JL remet un plan avec des propositions de noms. Affaire à suivre sur le hameau du Linas.

Le journal communal sera tiré sous huit jours.

Eclairages nocturnes à la Vialasse :

Un éclairage nocturne avec déclenchement manuel (sécurité) est demandé pour la place et avec capteur de déclenchement au niveau du pont.

Demande de Mr Rivat Sébastien d'achat d'un lot de châtaigniers dépérissants en parcelle 11 :

Décision : TR se charge, à la demande du Maire de traiter cette demande avec l'ONF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15

Signé par le secrétaire de séance : T. RUTOWSKI